

1.0 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

1.1 Identification du produit

Substance	Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel)
Nom commercial	Diesel renouvelable
Synonymes	HVO – Huile végétale hydrotraitée, diesel paraffinique DRPH - Diesel renouvelable dérivé de l'hydrogénation

1.2 Détails du fournisseur de la FDS

Entreprise	Greenergy Fuels Canada 14, rue King, bureau 250 Saint John Nouveau-Brunswick E2L 1G2 CANADA
------------	--

Tél. 888 834-1980

Courriel msds-info@greenergy.com

1.3 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (CAN-UTEC) 888 CAN-UTEC (226-8832) ou **613 996-6666**
À partir du téléphone cellulaire seulement ***666**

Disponibilité 24 heures

2.0 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le SGH

Flam. Liq. 3	H226
Asp.Tox. 1	H304

Pour le texte intégral des codes de classification ou des phrases H de cette rubrique, voir la rubrique 2.2 ci-dessous.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le SGH

Pictogrammes :



SGH02



SGH08

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de dangers : H226 – Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 – Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 EUH066 – L’exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 – Porter des gants de protection.
 P273 – Éviter le rejet dans l’environnement.
 P301+P310 – EN CAS D’INGESTION : appeler immédiatement un médecin.
 P331 – NE PAS faire vomir.
 P403+P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 – Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou des matières dangereuses.

2.3 Autres dangers

Aucun autre danger.

3.0 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom de la substance	Identifiant de produit	% p/p	Classification selon le (CE 2008/1272/GBRET) [CLP/GHS]
Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel)	N° CAS : s.o. N° CE : 700-571-2	100	H226 – Flam. Liq. 3 H304 – Asp.Tox. 1
Acides gras insaturés en C14-18 et C16-18, esters méthyliques	N° CAS : 67762-26-9	< 5.5	
Carburants, diesel	N° CAS : 68334-30-5	< 1	
Le mazout, N° 2	N° CAS : 68476-30-2	< 1	

Pour le texte intégral des codes de classification ou des phrases H de cette rubrique, voir la rubrique 2.2.

3.2 Mélanges

Sans objet

4.0 PREMIERS SECOURS

4.1 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : L’inhalation de concentrations élevées de vapeur peut causer une irritation des voies respiratoires, des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

En cas de contact avec la peau : Une exposition répétée peut causer la sécheresse ou la fissuration de la peau.

Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut causer une irritation.

En cas d'ingestion : Nocif : peut causer des lésions pulmonaires.
L'ingestion peut causer les nausées ou la diarrhée.

4.2 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Garder au repos.
Faire respirer de l'air frais.
Obtenir une assistance médicale si les difficultés respiratoires persistent.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, en écartant bien les paupières, pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer les yeux pendant au moins 15 minutes.
Obtenir une assistance médicale si une irritation oculaire, une vision floue ou un gonflement se produit et persiste.

En cas d'ingestion : Toujours présumer qu'une aspiration s'est produite. Consulter un professionnel de la santé ou envoyer la victime à l'hôpital.
N'attendez PAS l'apparition des symptômes.
NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche.

5.0 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Extincteurs préconisés : Utiliser la poudre chimique sèche, le dioxyde de carbone (CO₂), l'eau pulvérisée, la mousse anti-alcool, le sable ou la terre.

Agents d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité : Jets d'eau qui peuvent éclabousser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Matières combustibles

Dangers particuliers : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le sol. Retour de flamme possible sur une distance considérable. La pression dans des récipients étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients et les réservoirs.

La combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de gaz ainsi qu'à des particules liquides ou solides en suspension dans l'air, y compris du monoxyde de carbone et des composés organiques et inorganiques non identifiés.

Les résidus d'incendie et l'eau contaminée lors de l'extinction d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

6.0 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Voir aussi la rubrique 8. Évacuer le personnel vers des zones sécuritaires (en amont de la zone de déversement). Éliminer tous les foyers d'incendie potentiels de la zone. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les bruines de pulvérisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Pour les petites fuites, utiliser un matériau absorbant inerte (p. ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois), puis pelleter dans des contenants appropriés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éliminer conformément à la réglementation locale. Pour les déversements plus importants, des services spécialisés de récupération pourraient être requis.

7.0 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique et éviter les éclaboussures lors du remplissage de volumes importants. Éviter tout contact avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les bruines. **Ne pas ingérer.** Prévenir les risques de glissade. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Les installations de stockage doivent être conçues avec des digues adéquates pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de fuite ou de déversement. Stocker séparément des matières incompatibles (rubrique 10.5).

Matériaux recommandés : Pour les récipients ou les revêtements de récipients, utiliser de l'acier au carbone ou de l'acier inoxydable.

Matériaux inappropriés : Certains matériaux synthétiques peuvent ne pas convenir aux récipients ou aux revêtements des récipients, selon l'utilisation prévue. Prendre connaissance des spécifications des matériaux. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des mesures d'entretien ménager adéquates sont en place. Tenir loin des aliments et des boissons. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés à la fin du quart de travail.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) :

8.0 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) CE 700-571-2

TLV-TWA (mg/m³) : Non dangereux

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

DRPH (diesel renouvelable dérivé de l'hydrogénation) est normalement contenue dans des systèmes de manutention du carburant entièrement fermés : réservoirs de stockage atmosphériques, systèmes de tuyauterie fixes, systèmes de chargement par le fond avec raccords de rupture à sec de type API et camions-citernes étanches.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Utilisez des masques complets ou demi-visage avec filtre convenant aux vapeurs d'hydrocarbures à point d'ébullition élevé.
Protection des mains :	En cas de risque de contact avec la peau, porter des gants résistants aux hydrocarbures. Le choix des gants pour une application et une durée d'utilisation précises dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs, notamment les autres produits chimiques possiblement utilisés, les exigences physiques (protection contre le coupage et le perçage, malléabilité, protection thermique) et les spécifications du fournisseur des gants.
Protection oculaire :	Lunettes de protection (CSA Z94.3 – Protecteurs oculaires et faciaux)

9.0 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	liquide
Couleur :	incolore, claire et limpide
Odeur :	légère odeur de pétrole
Point de fusion et intervalle de fusion :	-20 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	242 °C
Inflammabilité :	combustible
Limites d'explosivité :	0,6-7,5 % vol. (Référence : Carburants, diesel – Gasoil, non spécifié)
Point d'éclair :	> 55 °C
Température d'auto-inflammation :	204 °C
pH :	sans objet
Viscosité (cinématique) :	2,0-4,5 mm/s ² à 40 °C
Hydrosolubilité :	Non soluble dans l'eau
Coefficient de partage :	env. 8.4 à 20 °C (n-octanol/eau)
Pression de vapeur :	env. 90 Pa à 25 °C
Densité :	780-810 kg/m ³ à 15 °C

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Exposition répétée STOT

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Risque d'aspiration

Asp. Tox 1

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Renseignements sur les autres dangers

Aucune autre information pertinente disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable en milieu aquatique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Potentiel de bioaccumulation limitée.
Coefficient de partage : env. 8,4 (n-octanol/eau)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne répond pas aux critères pour être considéré PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

13.0 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/
produits non utilisés : Si possible, préférer le recyclage par l'entremise d'un entrepreneur compétent de récupération d'huile usée à la récupération d'énergie, l'incinération ou la mise en décharge. Éliminer conformément à la réglementation locale et nationale.

Emballage contaminé : Ne pas brûler ni exposer au chalumeau. Ne pas percer ni incinérer. Si possible, réutiliser ou recycler.

Évacuation des eaux usées : NE PAS déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Numéro ONU : 1202

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : CARBURANT DIESEL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Classe : 3 – Liquides inflammables
Étiquettes de danger ADR :



3 – Liquide inflammable

14.3.2 Transport maritime (IMDG)

Classe : 3 – Liquides inflammables
Étiquettes de danger : 3 – Liquides inflammables
EmS : F-E, S-E

14.3.3 Transport aérien (IATA)

Classe : 3 – Liquides inflammables
Quantités exclues PCA : E1
PCA quantité nette maximale limitée : 10 L
PCA quantité nette maximale : 60 L
CAO quantité nette maximale : 220 L

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

Autres informations (transport) : Aucune information supplémentaire disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Nom du produit : Mélanges de biocarburants de diesel/gazoil et d'alcane (C9-C24) linéaires, ramifiés et (> 25 %, mais < 99 % du volume)
Type d'expédition : 2
Catégorie de pollution : X

Note : Équipement électrique de classe T3 et de groupe IIA si le point d'éclair est inférieur à 60 °C

15.0 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun renseignement législatif supplémentaire propre à la substance

16.0 AUTRES INFORMATIONS

Sources de données clés

utilisées pour compiler la fiche : Homologations de l'UE et du R.-U., portail des produits chimiques dangereux de l'ECHA, ACGIH

Révision : 2.0
 Date : avril 2024
 Rubriques mises à jour : Nouvelle version, sections 1 et 3 mises à jour pour couvrir le DRPH d'origine américaine, et l'abréviation HVO remplacée par DRPH partout.

Liste des abréviations :

FDS	Fiche de données de sécurité
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
SGH	Système général harmonisé [de classification]
HVO	Huile végétale hydrogénée
DRPH	Diesel renouvelable dérivé de l'hydrogénation
REACH	Système d'enregistrement, évaluation et autorisation de substances chimiques
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PCA	Aéronefs transportant des passagers
CAO	Aéronef réservé au transport de marchandises

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans aucune garantie, explicite ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation et d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. Pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés de quelque façon que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La présente FDS a été rédigée expressément pour ce produit et ne doit être utilisée que pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, la présente FDS pourrait ne pas s'appliquer.